



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
24 novembre 2023
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission de l'investissement, des entreprises et du développement
**Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes
internationales de comptabilité et de publication**
Quarantième session
Abou Dhabi, 17-19 octobre 2023

**Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts
des normes internationales de comptabilité et de publication
sur sa quarantième session**

Tenue à Abou Dhabi du 17 au 19 octobre 2023



Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	3
I. Conclusions concertées	3
A. Examen de l'application concrète des exigences en matière de publication d'informations sur la durabilité et des évolutions récentes en la matière	3
B. Les besoins des microentreprises et des petites et moyennes entreprises en matière de comptabilité et de publication d'informations et comment ces activités peuvent faciliter la formalisation des entreprises du secteur informel	4
C. Questions diverses	5
II. Résumé du Président	5
A. Séance plénière d'ouverture.....	5
B. Examen de l'application concrète des exigences en matière de publication d'informations sur la durabilité et des évolutions récentes en la matière	8
C. Les besoins des microentreprises et des petites et moyennes entreprises en matière de comptabilité et de publication d'informations et comment ces activités peuvent faciliter la formalisation des entreprises du secteur informel	13
D. Questions diverses	16
III. Questions d'organisation.....	18
A. Élection du Bureau	18
B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.....	18
C. Ordre du jour provisoire de la quarante et unième session	18
D. Adoption du rapport.....	19
Annexes	
I. Ordre du jour provisoire de la quarante et unième session.....	20
II. Participation	21

Introduction

La quarantième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication s'est tenue du 17 au 19 octobre 2023 à Abou Dhabi.

I. Conclusions concertées

A. Examen de l'application concrète des exigences en matière de publication d'informations sur la durabilité et des évolutions récentes en la matière

(Point 3 de l'ordre du jour)

Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication,

Conscient que la fiabilité des informations comptabilisées et communiquées par les entités des secteurs privé et public sur leurs résultats en matière de performances financières et de contribution au développement durable est déterminante pour la prise de décisions d'investissement éclairées,

Se félicitant des progrès réalisés en vue de l'harmonisation des rapports sur le développement durable, notamment grâce à la diffusion du premier ensemble de normes pour la publication d'informations sur la durabilité par le Conseil international des normes de durabilité et à l'approbation de ces normes par l'Organisation internationale des commissions de valeurs,

Gardant à l'esprit la nécessité pour les États membres, en particulier les pays en développement, de mettre en place les capacités réglementaires, institutionnelles et humaines nécessaires pour soutenir la mise en application effective des normes pour la publication d'informations sur la durabilité,

Rappelant le mandat confié à la CNUCED en ce qui concerne les normes internationales de comptabilité et de publication, tel qu'il a été exprimé dans le Pacte de Bridgetown,

1. *Se félicite* des travaux menés par le secrétariat de la CNUCED pendant la période intersession pour examiner la mise en application pratique et l'évolution récente de la publication d'informations sur la durabilité, comme indiqué dans le document de référence établi pour la session (TD/B/C.II/ISAR/105) ;

2. *Accueille avec satisfaction* la publication par le secrétariat de la CNUCED du document intitulé « Tackling the Sustainability Reporting Challenge: A Policy Guide » ;

3. *Félicite* le secrétariat de la CNUCED pour les informations communiquées, au nom du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication, au Conseil international des normes de durabilité en réponse à son appel à commentaires sur les priorités de ses travaux, et pour le processus de consultation qui a donné lieu à l'établissement de ces informations ;

4. *Demande* au secrétariat de la CNUCED de continuer à suivre les délibérations du Conseil des normes comptables internationales pour le secteur public concernant l'élaboration de normes pour la publication d'informations sur la durabilité par les entités du secteur public et, s'il y a lieu, d'exprimer les vues du Groupe de travail ;

5. *Prie* le secrétariat de la CNUCED de continuer à soutenir les États membres, en particulier les pays en développement, dans le renforcement des capacités pour la mise en application des exigences en matière de publication d'informations sur la durabilité, notamment au moyen de projets de coopération technique, et invite les donateurs qui sont en mesure de le faire à soutenir le secrétariat dans cette entreprise ;

6. *Engage* le secrétariat de la CNUCED à poursuivre sa coopération avec les entités compétentes des Nations Unies et d'autres institutions à propos de la publication d'informations sur la durabilité de façon générale, et en particulier sur la mesure de la contribution du secteur privé à la réalisation des objectifs de développement durable ;

7. *Félicite* le secrétariat de la CNUCED pour le soutien qu'il a apporté pendant la période intersession aux partenariats régionaux pour la promotion de la publication d'informations sur la durabilité en Afrique et en Amérique latine et pour la série de consultations menées pour soutenir l'établissement de partenariats régionaux similaires en Asie, dans les États du Golfe et dans d'autres régions, y compris la région eurasiennne ;

8. *Exprime sa satisfaction* quant aux éclairages apportés au cours de la session par des intervenants issus d'un large éventail d'entités agissant dans le domaine de la finance et de l'investissement durables, grâce à la tenue de la session parallèlement au Forum mondial de l'investissement ;

9. *Engage* le secrétariat de la CNUCED à continuer de rechercher des synergies avec des acteurs de l'ensemble du domaine de la finance et de l'investissement durables.

19 octobre 2023

B. Les besoins des microentreprises et des petites et moyennes entreprises en matière de comptabilité et de publication d'informations et comment ces activités peuvent faciliter la formalisation des entreprises du secteur informel

(Point 4 de l'ordre du jour)

Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication,

Rappelant la résolution [77/160](#) de l'Assemblée générale des Nations Unies, dans laquelle celle-ci a pris acte de l'importance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises pour la croissance économique des États Membres et du rôle de ces entreprises dans la réalisation des objectifs de développement durable,

Constatant les progrès significatifs accomplis au cours des deux dernières décennies pour ce qui est de fournir aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises des orientations en matière de comptabilité et d'information financière adaptées à leur taille, et l'influence positive qu'ont eue les directives en matière de comptabilité et d'information financière pour les petites et moyennes entreprises qu'il a publiées, ces directives ayant facilité les travaux menés par les États membres en vue d'atteindre cet objectif,

Soulignant les avantages considérables que les États membres peuvent obtenir en soutenant la formalisation durable des microentreprises et des petites et moyennes entreprises du secteur informel,

Conscient que les normes de comptabilité et d'information financière peuvent affecter la formalisation et le bon fonctionnement des microentreprises, et que les solutions numériques peuvent soutenir les objectifs de l'État en matière de formalisation de l'économie informelle et de développement du secteur privé,

1. *Félicite* le secrétariat de la CNUCED d'avoir organisé des tables rondes instructives sur le sujet et de la qualité du document de référence établi pour la session ([TD/B/C.II/ISAR/106](#)) ;

2. *Prie* le secrétariat de la CNUCED de continuer à procéder à des examens périodiques sur le sujet en vue de faciliter l'échange de bonnes pratiques entre les États membres sur des questions telles que la simplification des obligations en matière de comptabilité et d'information financière pour les microentreprises ; la promotion de l'éducation financière des microentrepreneurs ; et le renforcement des capacités en matière de comptabilité et d'information financière, dans un cadre plus large d'initiatives des autorités publiques en faveur du développement du secteur privé ;

3. *Prie* le secrétariat de la CNUCED de continuer à soutenir les États membres, en particulier les pays en développement, dans leur action visant à formaliser durablement les microentreprises et les petites et moyennes entreprises du secteur informel, notamment au moyen de projets de coopération technique, et invite les donateurs qui sont en mesure de le faire à soutenir le secrétariat dans cet effort.

19 octobre 2023

C. Questions diverses

(Point 5 de l'ordre du jour)

Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication,

Prenant en considération le récent examen des travaux des organes subsidiaires du Conseil économique et social et la recommandation selon laquelle ceux-ci devraient accorder une attention particulière aux cibles relatives à l'égalité des sexes figurant dans l'objectif de développement durable n° 5 et dans d'autres objectifs de développement durable qui relèvent de leur compétence,

Se félicitant des nouveaux progrès accomplis par les États membres dans la mise en application du guide pratique pour le développement de la comptabilité créé par la CNUCED,

Constatant l'utilité du guide pratique pour le développement de la comptabilité, qui permet d'évaluer efficacement les bases réglementaires, institutionnelles et humaines nationales nécessaires pour assurer la haute qualité des informations publiées et de mettre au point des plans d'action et des initiatives de renforcement des capacités qui permettront de consolider le cadre pour la publication d'informations financières et relatives à la durabilité,

Promouvoir l'égalité hommes-femmes dans la profession comptable

1. *Se félicite* du travail de recherche riche en informations effectué par le secrétariat de la CNUCED, qui a étudié la situation actuelle dans la profession comptable en matière d'égalité hommes-femmes et les évolutions intervenues récemment à ce sujet ;

2. *Demande* au secrétariat de la CNUCED de continuer à mener périodiquement des recherches sur ce sujet et de lui fournir des mises à jour, s'il y a lieu, à ses prochaines sessions ;

Enseignements tirés de l'utilisation récente du guide pratique pour le développement de la comptabilité

3. *Demande* au secrétariat de la CNUCED de continuer à aider les États membres à appliquer le guide pratique pour le développement de la comptabilité et de suivre les améliorations qui pourraient y être apportées, en tenant compte des faits nouveaux, notamment en ce qui concerne les normes relatives à la publication d'informations sur la durabilité pour les entités des secteurs privé et public et les exigences en matière de comptabilité et d'information financière pour les microentreprises et les petites et moyennes entreprises.

19 octobre 2023

II. Résumé du Président

A. Séance plénière d'ouverture

1. Dans son allocution d'ouverture, le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a souligné que la quarantième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication se tenait parallèlement au Forum mondial de l'investissement, ce qui permettait de renforcer le lien entre les délibérations sur l'élaboration des politiques d'investissement, la réglementation et la comptabilité, d'une part, et celles sur la publication d'informations sur les résultats financiers et la durabilité des entités

des secteurs privé et public, d'autre part. Il a mis en exergue l'importance d'une information fiable et comparable au niveau mondial sur les performances des entreprises en matière de résultats financiers et de contribution au développement durable, notant que cette information jouait un rôle de catalyseur de la confiance entre l'État, les investisseurs et le public, et mettant l'accent en particulier sur l'importance de la publication d'informations sur la durabilité comme condition préalable à la prise de décisions d'investissement allant dans le sens du développement durable. Il a remercié le Groupe de travail intergouvernemental d'experts pour son action en faveur de la transparence, qui permet la prise de décisions d'investissement éclairées et d'orienter les capitaux vers des entreprises qui font preuve non seulement de rentabilité, mais aussi de responsabilité. Enfin, il a pris note des progrès accomplis dans l'harmonisation des cadres et des normes pour la publication d'informations sur la durabilité grâce à plusieurs initiatives, et il a appelé l'attention à cet égard sur le document intitulé « Tackling the Sustainability Reporting Challenge: A Policy Guide », établi par la CNUCED, qui pourrait contribuer à soutenir la concrétisation des exigences en matière de publication d'informations sur la durabilité.

2. Le premier orateur principal, le Secrétaire général de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV), a souligné que le secteur privé avait fait des progrès considérables pour ce qui était de rendre les marchés financiers plus durables. Toutefois, certaines caractéristiques de leurs activités montraient qu'il était nécessaire que les pouvoirs publics mettent en place les infrastructures nécessaires à la publication d'informations sur les questions d'environnement, de société et de gouvernance, de manière à éviter l'écoblanchiment et à inclure toutes les parties concernées. Le Secrétaire général a souligné l'importance fondamentale des nouvelles normes du Conseil international des normes de durabilité et de l'approbation de celle-ci par son organisation, en insistant sur le fait que l'OICV s'était engagée à collaborer avec les autorités nationales pour leur mise en application.

3. Le deuxième orateur principal, le Vice-Président du Conseil international des normes de durabilité, a présenté les deux premières normes d'information sur la durabilité publiées par le Conseil en juin 2023, qui entreront en vigueur à partir de janvier 2024, et a souligné qu'elles étaient à caractère descriptif plutôt que prescriptif. Il a souligné que les normes étaient modulables afin de pouvoir être adaptées aux besoins d'entreprises de différentes tailles et que la flexibilité intégrée dans la mise en application permettait aux entreprises de passer progressivement de la communication d'informations qualitatives à des informations quantitatives. Enfin, il a fait observer que le Conseil s'était engagé à renforcer les capacités des entreprises en vue de l'adoption des normes, en mettant l'accent sur les pays du Sud.

4. La troisième oratrice principale, la Directrice générale du Groupe consultatif pour l'information financière en Europe (EFRAG), a présenté les normes européennes pour la publication d'informations sur la durabilité adoptées en juillet 2023, qui exigeaient que les informations fournies rendent compte de l'importance relative à la fois en matière financière et quant à l'impact environnemental et social. Elle a souligné le haut degré d'interopérabilité entre ces normes et celles du Conseil international des normes de durabilité et a signalé que le Groupe consultatif travaillait à l'élaboration d'orientations pour leur application. Enfin, la Directrice générale a décrit en détail les futurs travaux du Groupe consultatif, y compris l'élaboration de normes pour les petites et moyennes entreprises et des secteurs particuliers, tels que l'exploitation minière, le pétrole et le gaz.

Réunion-débat de haut niveau sur l'état actuel des cadres, normes et codes mondiaux en matière d'information financière et de publication d'informations sur la durabilité : perspectives d'harmonisation accrue

5. La réunion-débat de haut niveau comprenait des experts des entités suivantes : Organisation internationale de normalisation, Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques, International Federation of Accountants, Conseil des normes internationales de déontologie comptable, Sustainability Reporting Standards Board de l'Institute of Chartered Accountants of India, et Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance.

6. Le premier intervenant a souligné que les normes jouaient un rôle clé dans le développement social et économique et qu'il fallait éviter l'écoblanchiment. Il a souligné que l'Organisation internationale de normalisation collaborerait à la mise en application des exigences en matière de publication d'informations sur la durabilité et aiderait à soutenir les efforts entrepris par d'autres organisations. En outre, il a fait observer la pertinence des normes existantes de l'Organisation, l'expérience de l'Organisation en matière d'évaluation de la conformité et de renforcement des capacités, ainsi que le degré de reconnaissance dont bénéficiaient ces normes, par exemple en Afrique et en Europe.

7. La deuxième intervenante a évoqué l'initiative de développement menée par l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques, grâce à laquelle celle-ci avait soutenu 73 institutions supérieures de contrôle des finances publiques dans la réalisation d'audits de performance sur la préparation de la mise en application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans le secteur public. Elle a fait observer que la méthodologie d'audit avait été mise à jour pour inclure les rapports d'impact, et elle a souligné l'importance d'une approche menée à l'échelle de l'ensemble de l'administration, afin de communiquer des informations complètes.

8. Le troisième intervenant a souligné le rôle qui revenait aux experts-comptables dans l'application des normes du Conseil international des normes de durabilité en tant que référence mondiale pour la publication d'informations sur la durabilité. Il a souligné l'importance du renforcement des capacités et expliqué que la Fédération internationale des experts-comptables élaborait, en coopération avec le Conseil, un programme en ligne pour la profession comptable sur les nouvelles normes publiées par le Conseil. Cet intervenant a mis en exergue les normes d'assurance complémentaires en cours d'élaboration par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance et appelé l'attention sur le fait qu'une troisième édition du rapport de la Fédération sur l'information relative à la durabilité et les missions d'assurance connexes (*The State of Play: Sustainability Disclosure and Assurance*) avait été publiée en 2023. Enfin, l'intervenant a déclaré que la Fédération appréciait le rôle positif joué par les partenariats régionaux établis avec le soutien de la CNUCED pour la résolution des problèmes d'application liés aux exigences en matière de publication d'informations sur la durabilité.

9. La quatrième intervenante a souligné la place fondamentale de la déontologie dans la profession comptable et a fait référence au produit clé du Conseil des normes internationales de déontologie comptable, à savoir le Code international de déontologie des professionnels comptables, appliqué dans 130 pays. Elle a décrit les travaux actuels du Conseil sur l'établissement de normes de déontologie pour la publication d'informations sur la durabilité, qui devraient être finalisés en 2024, et qui visent à compléter les normes du Conseil international des normes de durabilité. En outre, l'intervenante a souligné la nécessité d'une coopération avec tous les partenaires concernés, afin d'éviter la fragmentation, et s'est félicitée de la tenue d'une discussion avec l'Organisation internationale de normalisation, qui constituait un premier pas dans cette direction, tout en soulignant l'utilité du Groupe de travail intergouvernemental d'experts pour ce qui était de réunir les institutions au cours de la présente session.

10. La cinquième intervenante a présenté le cadre pour la publication d'informations sur la responsabilité des entreprises et la durabilité en Inde, qui comprenait des indicateurs sur les droits de l'homme, les employés et l'environnement. Elle a décrit les prochaines étapes de la mise en application dans les quatre prochaines années, au cours desquelles de nombreuses entreprises seraient soumises à des obligations de communication d'informations. En outre, l'intervenante a mentionné deux prix nationaux sur l'égalité des sexes et l'action climatique, qui avaient suscité un grand intérêt de la part des entreprises.

11. La sixième intervenante a décrit les travaux en cours du Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance sur l'élaboration d'une norme d'assurance pour la publication d'informations sur la durabilité. Elle a indiqué que cette norme avait été conçue comme norme autonome couvrant entièrement la question et qu'elle avait été rédigée de manière à être neutre par rapport au cadre de publication d'informations, ce qui lui permettait d'être utilisée pour l'assurance qualité de la communication de données sur la durabilité, quel que soit le cadre de présentation de rapports dans lequel celle-ci se faisait. Il était prévu que la norme soit publiée à la fin de 2024 au plus tard, afin de permettre aux pays de la mettre en application en coordination avec les normes du Conseil international des normes de durabilité.

12. Au cours du débat qui a suivi, à la suite d'une question sur le rôle que les parlements étaient appelés à jouer dans le contexte d'audits de durabilité menés par les institutions supérieures de contrôle des finances publiques, un intervenant a souligné les avantages d'un dialogue constructif avec les autorités législatives et les autres parties prenantes tout au long du processus d'audit, afin de favoriser un sentiment d'appropriation, et a mis en exergue les réactions positives reçues de plusieurs parlements qui avaient pris part à ces types d'échanges. En réponse à une question d'un représentant sur les qualités requises pour la profession comptable de demain, un représentant a souligné la nécessité de se lancer dans de nouveaux domaines d'expertise liés à la publication d'informations sur la durabilité et de fournir les outils permettant de les intégrer dans les compétences des comptables, tout en maintenant le niveau global de précision et d'évaluation de la qualité de la profession ; et un autre intervenant a souligné l'importance de la déontologie en tant que considération essentielle pour les comptables et les auditeurs de l'avenir. Un intervenant a relevé que des préoccupations avaient été exprimées concernant des audits pouvant servir de « feuilles de vigne » dans le domaine de la publication d'informations sur la durabilité, et que c'était là une des raisons essentielles pour lesquelles il fallait établir des normes d'assurance fiables. Il a en outre déclaré qu'il était important pour les régulateurs de mettre en place une surveillance efficace des spécialistes chargés d'appliquer les normes dans les différentes juridictions.

B. Examen de l'application concrète des exigences en matière de publication d'informations sur la durabilité et des évolutions récentes en la matière

(Point 3 de l'ordre du jour)

13. Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication s'est penché sur l'examen de l'application concrète des exigences en matière de publication d'informations sur la durabilité et des évolutions récentes en la matière (document portant la cote [TD/B/C.II/ISAR/105](#)).

14. En présentant ce point de l'ordre du jour, le chef du Service des tendances et des questions relatives à l'investissement de la Division de l'investissement et des entreprises de la CNUCED a indiqué que, depuis la trente-neuvième session, le secrétariat de la CNUCED avait donné suite aux demandes formulées par le Groupe de travail intergouvernemental d'experts, notamment en ce qui concerne les questions suivantes : suivi des tendances et des problématiques cruciales ; mise au point de davantage de mécanismes de formation et de renforcement des capacités ; et amplification de la voix des pays en développement et des économies émergentes dans le processus mondial d'établissement de normes pour la publication d'informations sur la durabilité, en exprimant les points de vue du Groupe de travail intergouvernemental d'experts. La CNUCED avait mis en place des partenariats régionaux en Afrique et en Amérique latine et des partenariats étaient en préparation en Asie et dans la région du Golfe. La CNUCED avait amélioré et développé les outils mis à la disposition des États membres qui permettent de promouvoir la publication d'informations sur la durabilité, tels que des lignes directrices, des indicateurs de base, des supports de formation et le guide pratique pour le développement de la comptabilité. Le secrétariat de la CNUCED continuerait de rechercher des solutions aux principaux problèmes recensés par les États membres, en particulier en ce qui concerne l'infrastructure et le renforcement des capacités en matière de publication d'informations sur les résultats financiers et la durabilité.

Réunions-débats

15. Deux réunions-débats ont été organisées au titre de ce point de l'ordre du jour. La première a réuni des experts des entités suivantes : Ministère de l'économie et des finances du Pérou, Autorité de régulation des services financiers de la place financière mondiale d'Abou Dhabi, Comité Brasileiro de Pronunciamentos de Sustentabilidade (CBPS) (Brésil), Centre d'action pour la responsabilité sociale des entreprises (Guatemala), Division des Services-conseils en comptabilité de KPMG International Canada, Pan African Federation of Accountants (PAFA), Eurasian Institute of Certified Public Accountants et Accounting for Sustainability.

16. Le premier intervenant a présenté une vue d'ensemble des travaux du Forum latino-américain de comptabilité du secteur public, qui a été lancé au Chili en 2014, et réunit la participation de 18 pays de la région. En 2023, le Forum avait soutenu une étude régionale sur la publication d'informations sur la durabilité en rapport avec les informations financières publiées par les entités du secteur public ; les résultats avaient montré que 86 % des pays ciblés avaient adopté des plans nationaux de durabilité et que 93 % d'entre eux faisaient état de réalisations liées aux objectifs de développement durable. En outre, l'intervenant a fait état des principaux défis recensés par l'étude, notamment les questions de coordination, et a formulé des recommandations sur la voie à suivre.

17. Le deuxième intervenant a décrit en détail l'élaboration d'un cadre pour la publication d'informations sur la durabilité et une méthodologie passant par les neuf étapes suivantes : définir le champ d'application et fixer les limites ; évaluer l'applicabilité ; adopter des normes internationales ; mettre en place des mécanismes de gouvernance ; définir des indicateurs quantitatifs et qualitatifs ; intégrer des sections sur la durabilité dans les rapports financiers ; appliquer des politiques garantissant la qualité des données et des informations ; établir un processus étape par étape et un calendrier de mise en application ; et mettre en place des mécanismes de formation et de renforcement des capacités.

18. La troisième intervenante a rendu compte de l'expérience du Brésil dans la mise en application d'exigences en matière de publication d'informations sur la durabilité et des faits nouveaux intervenus dans ce domaine. Elle a souligné que les quatre piliers méthodologiques essentiels dont les pays avaient besoin pour se préparer à appliquer les normes du Conseil international des normes de durabilité étaient les suivants : l'adoption des normes ; le renforcement des communications ; le renforcement des capacités ; et l'application de solutions pratiques. L'intervenante a souligné que la perfection n'était pas l'objectif à atteindre et qu'à long terme, la publication d'informations sur la durabilité était bénéfique pour les entreprises.

19. Le quatrième intervenant a présenté le partenariat régional pour la promotion de la durabilité et de la publication d'informations liées aux objectifs de développement durable (ODD) en Amérique latine, qui comptait 28 membres et 3 observateurs, couvrant 14 pays. Le partenariat avait favorisé un soutien mutuel entre les pays de la région dans leurs efforts visant à élaborer des stratégies et des politiques nationales destinées à augmenter le nombre de rapports de haute qualité sur la durabilité produits par les entreprises et à mesurer les contributions du secteur privé à la réalisation des ODD. L'intervenant a décrit certains des défis les plus urgents auxquels étaient confrontés les pays d'Amérique latine, notamment le manque d'infrastructures nationales pour la publication d'informations sur la durabilité, l'écart entre les normes internationales et les politiques nationales, et un besoin crucial de formation et de renforcement des capacités.

20. Le cinquième intervenant a rendu compte de l'expérience du Canada dans la mise en application d'exigences en matière de publication d'informations sur la durabilité. Il a indiqué que cette communication d'informations figurait désormais au rang des priorités et se trouvait en tête de l'ordre du jour des décideurs politiques. L'intervenant a indiqué que les pays pouvaient évaluer leur état de préparation à la mise en application des exigences en matière de publication d'informations sur la durabilité en se fondant sur les éléments suivants : la capacité à communiquer des informations ; le degré de correspondance entre la réglementation et les normes ; la comparaison entre les priorités nationales et celles du Conseil international des normes de durabilité ; et les implications pour l'accès aux marchés financiers. Enfin, l'intervenant a souligné la nécessité de soutenir les petites et moyennes entreprises et le rôle de catalyseur du secteur public dans la publication d'informations sur la durabilité.

21. La sixième intervenante a décrit les leçons tirées des récentes évolutions en matière d'exigences de publication d'informations sur la durabilité en Afrique. Elle a souligné l'importance de l'interopérabilité et la nécessité de promouvoir l'investissement responsable à titre prioritaire à tous les niveaux. L'intervenante a mis l'accent sur les besoins particuliers des petites et moyennes entreprises et le rôle de catalyseur du secteur public dans la publication d'informations sur la durabilité. Enfin, elle a souligné les avantages de partenariats régionaux solides pour la diffusion des meilleures pratiques.

22. Le septième intervenant a rendu compte d'une expérience d'application d'une approche intégrée pour le renforcement des capacités, adoptée au niveau régional afin de renforcer les capacités nationales au Bélarus, dans la Fédération de Russie, au Kazakhstan, et au Kirghizistan. Il a décrit une initiative sur les programmes de formation et de certification en matière de comptabilité des informations sur la durabilité et de publication de celles-ci menée par l'Institut eurasien des experts-comptables. Des séances de formation des formateurs dans le cadre de cette initiative avaient été planifiées en 2023-2024. En outre, l'intervenant a noté que la mise au point d'un deuxième niveau de formation avancé et d'un programme de certification pour les comptables professionnels était prévue.

23. Le huitième intervenant a décrit les travaux de l'organisation Accounting for Sustainability, créée pour aider à faire en sorte que les défis du XXI^e siècle ne soient pas relevés avec « des systèmes de prise de décisions et d'information du XX^e siècle ». L'approche de son organisation consistait à faire en sorte que les problématiques de développement durable fassent partie de la routine, en mettant l'accent sur quatre domaines dans les rapports, à savoir la gouvernance, l'importance relative, la collecte de données et la divulgation.

24. Au cours du débat qui a suivi, quelques représentants ont posé des questions relatives au renforcement des capacités et à la formation, demandant en particulier si, compte tenu de la nature pluridisciplinaire des rapports sur la durabilité, une formation spécifique serait nécessaire pour les comptables et les prestataires de services d'assurance, si les programmes existants devaient être révisés et comment la CNUCED pourrait diffuser plus largement les enseignements tirés d'autres pays et les meilleures pratiques internationales. En réponse, un intervenant a dit que la plupart des défis actuels liés à la mise en application d'un cadre de durabilité concernaient le renforcement des capacités car, dans la phase de transition actuelle, il y avait un accord général sur la nécessité d'établir des rapports sur la durabilité, mais pas sur la manière de mettre en place cette obligation. Le secrétariat de la CNUCED a présenté les outils de renforcement des capacités élaborés par la CNUCED et les initiatives prises pour diffuser le plus largement possible les bonnes pratiques recensées aux niveaux régional et international. Un intervenant a expliqué que les participants à la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques avaient confirmé que l'élaboration de supports pédagogiques pour la publication d'informations sur la durabilité était une priorité essentielle. En réponse aux questions de quelques représentants sur les principaux enseignements tirés de l'établissement de partenariats, sur les projets d'élargissement du partenariat régional établi en Afrique aux États membres de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires et sur la question de savoir si la CNUCED continuerait de jouer un rôle dans les partenariats régionaux et internationaux, le secrétariat de la CNUCED a indiqué que la CNUCED avait appuyé l'établissement de partenariats régionaux au cours des deux dernières années, qu'elle continuait de soutenir le cadre de coopération en vigueur en Afrique et qu'elle avait tenu des consultations sur l'établissement de cadres de coopération régionale en Asie, dans la région eurasienne et dans la région du Golfe.

25. La deuxième réunion-débat a réuni des experts des entités suivantes : Ministère fédéral des affaires économiques et de l'action climatique de l'Allemagne ; Commission de contrôle des opérations de bourse des Philippines ; Conseil des normes d'information financière du Mexique ; Autorité de régulation du centre financier du Qatar ; Organisation des experts-comptables et comptables d'Arabie saoudite ; Deloitte ; Association des experts-comptables du Liban ; et le Partenariat régional africain pour la durabilité et les rapports sur les ODD.

26. La première intervenante a souligné la nécessité de disposer de données transparentes et comparables sur les investissements verts. Elle a décrit les mesures prises par le Gouvernement allemand pour aligner les normes nationales de comptabilité sur les besoins liés au climat et pour soutenir d'autres pays en mettant sur pied une assistance technique pour les principales parties prenantes dans les pays en développement. L'intervenante a souligné que, si l'on voulait que la démarche réussisse, les exigences en matière de publication d'informations sur la durabilité devaient rester gérables, en particulier pour les petites et moyennes entreprises, et il fallait éviter d'imposer des obligations de rapport redondantes. Elle a souligné l'importance de la mise en application de normes de durabilité et la nécessité

de soutenir les pays en développement à cet égard. Dans ce contexte, afin d'établir une collaboration à long terme avec le Groupe de travail intergouvernemental d'experts destinée à promouvoir le renforcement des capacités en matière de publication d'informations sur la durabilité, le Ministère fédéral des affaires économiques et de l'action climatique financerait un projet pilote qui serait mis en application par la CNUCED, afin d'aider deux pays à renforcer l'infrastructure entourant les rapports sur le développement durable.

27. Le deuxième intervenant a rendu compte de l'expérience des Philippines dans la mise en application d'exigences en matière de publication d'informations sur la durabilité. Il a donné une vue d'ensemble du développement depuis 2019 d'une infrastructure pour la publication d'informations sur la durabilité et a indiqué que l'établissement de rapports conformément aux deux nouvelles normes du Conseil international des normes de durabilité deviendrait obligatoire. L'intervenant a souligné la nécessité d'échanger les meilleures pratiques et le rôle positif joué par le partenariat régional dans la promotion de la publication d'informations sur la durabilité en Asie. Enfin, l'intervenant a fait remarquer que les petites et moyennes entreprises avaient besoin de renforcer leurs capacités pour être en mesure d'appliquer les normes de publication d'informations sur la durabilité, et il a exposé les prochaines étapes de la démarche de mise en application aux Philippines, qui comprendraient notamment l'ajout d'une obligation d'assurance pour les rapports sur la durabilité.

28. La troisième intervenante a rendu compte de l'expérience du Mexique dans l'élaboration d'une stratégie pour la publication d'informations sur la durabilité, dans le cadre de laquelle certaines catégories d'entreprises avaient été recensées à titre prioritaire : les entités d'intérêt public et les petites et moyennes entreprises. Elle a exposé la stratégie nationale pour ces entreprises et les indicateurs à adopter pour encourager la publication d'informations sur la durabilité par ces entreprises, y compris les paramètres de durabilité élaborés sur la base du *Guide pratique relatif aux indicateurs de base pour les rapports des entités portant sur leur contribution à la mise en œuvre des objectifs de développement durable* élaboré par la CNUCED.

29. Le quatrième intervenant a fait part de l'expérience du Qatar dans la mise en application d'exigences en matière de publication d'informations sur la durabilité, et a mentionné les résultats d'une enquête qui avait montré que le nombre d'entreprises fournissant des informations relatives à la responsabilité sociale et liées à la gouvernance était relativement élevé, mais que des travaux supplémentaires étaient nécessaires en matière d'informations environnementales. Il a expliqué que l'établissement de rapports selon les deux nouvelles normes du Conseil international des normes de durabilité deviendrait obligatoire à partir de 2024 et qu'en vue de cette échéance il était important d'élaborer et de mettre en place des initiatives de renforcement des capacités. Enfin, l'intervenant a souligné l'importance d'un partenariat régional pour les États du Golfe et les pays voisins, afin de promouvoir la publication d'informations sur la durabilité.

30. Le cinquième intervenant a souligné le rôle joué par l'Organisation des experts-comptables et comptables d'Arabie saoudite dans la comptabilité et la publication d'informations au niveau international. Il a expliqué que l'Organisation était responsable des traductions officielles en arabe des normes d'information financière du Conseil des normes comptables internationales et qu'elle deviendrait la traductrice officielle des normes du Conseil international des normes de durabilité. L'intervenant a évoqué combien il était important d'évaluer les contributions des entreprises à la réalisation des ODD et souligné le fait que le Guide pratique relatif aux indicateurs de base facilitait l'établissement des rapports. Enfin, il a mis l'accent sur la nécessité de renforcer les capacités et la sensibilisation pour être en mesure d'appliquer les exigences en matière de publication d'informations sur la durabilité, et a constaté qu'il était essentiel de disposer d'un partenariat régional pour les États du Golfe et les pays voisins, qui pourrait offrir une plateforme pour l'échange d'expériences et de meilleures pratiques.

31. La sixième intervenante a souligné l'importance d'un langage commun pour la publication d'informations au niveau mondial, car la fragmentation des normes pourrait nuire à la comparabilité et encourager l'écoblanchiment. Elle a souligné la nécessité de concentrer les efforts sur la mise en application des deux nouvelles normes du Conseil international des normes de durabilité. Enfin, l'intervenante a mis l'accent sur le fait que les deux normes pouvaient servir de référence mondiale et qu'il était nécessaire de poursuivre le renforcement des capacités et d'accélérer la mise en application dans les pays.

32. Le septième intervenant a fait part de l'expérience du Liban en matière de publication d'informations sur la durabilité et de mise en application des normes du Conseil international des normes de durabilité. Il a présenté une étude sur la capacité des entreprises libanaises à mettre en application les normes de publication d'informations sur la durabilité et sur les difficultés rencontrées par les entreprises, et a souligné la nécessité de renforcer les capacités d'application des normes en particulier et des rapports liés aux ODD en général, en notant que le suivi de la contribution des entreprises à la réalisation des objectifs restait limité. Enfin, l'intervenant a souligné l'importance d'un partenariat régional pour les États du Golfe et les pays voisins, afin de promouvoir la publication d'informations sur la durabilité et de faciliter la mise en commun de données d'expérience et de pratiques optimales.

33. Le huitième intervenant a fait part de l'expérience du Partenariat régional africain pour la durabilité et les rapports sur les ODD. Il a noté que l'adhésion à cette plateforme se faisait à titre volontaire et que le Partenariat visait principalement à faciliter l'échange de bonnes pratiques, afin d'harmoniser progressivement les exigences en matière de publication d'informations sur la durabilité. L'intervenant a dit que les défis rencontrés dans la mise en application des exigences en matière de publication d'informations sur la durabilité différaient d'un pays à l'autre et a souligné qu'il était particulièrement important de collaborer dans le cadre du Partenariat.

34. Au cours du débat qui a suivi, quelques représentants ont souligné l'importance de directives pour l'établissement de rapports sur la durabilité destinées aux petites et moyennes entreprises et la nécessité d'un renforcement des capacités, et ont demandé si la CNUCED comptait mettre au point des outils semblables au guide pratique pour le développement de la comptabilité, qui pourraient aider les pays à appliquer les normes de durabilité, en particulier pour les petites et moyennes entreprises. Un représentant a fait part de l'expérience de la Fédération de Russie en ce qui concerne l'harmonisation des exigences en matière de publication d'informations sur la durabilité et de leur promotion en tant que recommandations. En réponse aux questions de quelques représentants sur les conditions préalables et les étapes requises pour que les pays envisagent d'adopter comme normes obligatoires les deux nouvelles normes du Conseil international des normes de durabilité, un intervenant a noté que le Mexique, par exemple, avait des exigences minimales, mais qu'il prévoyait de s'orienter progressivement vers des exigences plus complètes en matière de divulgation. Un autre intervenant a souligné qu'il fallait définir des paramètres de mesure que les entreprises seraient à même d'appliquer, avant de rendre les normes obligatoires. En réponse à une question d'un représentant sur la disponibilité d'outils susceptibles de soutenir l'application des normes de durabilité dans les États membres de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires, le secrétariat de la CNUCED a indiqué que la CNUCED continuerait à soutenir cette application : la CNUCED avait continué à faciliter la création de partenariats régionaux pour soutenir la mise en application et la traduction du Guide pratique relatif aux indicateurs de base et des manuels de formation connexes. Un représentant a fait part de l'expérience de l'Ukraine dans la réforme de la publication d'informations sur la durabilité, y compris la mise au point d'une taxonomie et la dématérialisation des modalités de communication d'informations. Un autre représentant a souligné l'importance de l'échange de bonnes pratiques et la nécessité d'un soutien de la part de la CNUCED pour la création d'une plateforme de collaboration dans la région eurasiennne. Le secrétariat de la CNUCED a noté qu'une telle plateforme se concentrerait sur le renforcement des capacités et a souligné qu'un élément essentiel serait le degré d'engagement des membres en faveur de la réalisation des objectifs. Les discussions ont permis de montrer la diversité des approches adoptées par les États membres dans la mise en application des exigences en matière de publication d'informations sur la durabilité. Les participants ont souligné la nécessité de disposer de normes d'assurance et de codes de déontologie fiables. Ils ont aussi fait observer qu'il fallait élargir le champ de l'importance relative au-delà des considérations financières, et que l'intégration entre les rapports financiers et les rapports sur la durabilité était un domaine nécessitant des travaux supplémentaires. Un autre domaine où il fallait travailler davantage était celui de la recherche de solutions aux besoins des petites et moyennes entreprises en matière de publication d'informations sur la durabilité, et l'instauration d'une approche cohérente pour le renforcement des capacités sur ce sujet. Dans ce contexte, plusieurs représentants ont souligné les avantages qu'offrait l'application du guide pratique pour le développement de la comptabilité.

C. Les besoins des microentreprises et des petites et moyennes entreprises en matière de comptabilité et de publication d'informations et comment ces activités peuvent faciliter la formalisation des entreprises du secteur informel

(Point 4 de l'ordre du jour)

35. Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication a examiné le document [TD/B/C.II/ISAR/106](#), intitulé « Les besoins des microentreprises et des petites et moyennes entreprises en matière de comptabilité et de publication d'informations et comment ces activités peuvent faciliter la formalisation des entreprises du secteur informel ».

36. En présentant ce point de l'ordre du jour, le secrétariat de la CNUCED a souligné le travail effectué par le Groupe de travail intergouvernemental d'experts pour soutenir la mise en application d'exigences en matière de comptabilité et d'information pour les petites et moyennes entreprises. Des représentants d'institutions financières d'État, d'associations professionnelles et d'universités avaient joué ensemble un rôle clé dans l'élaboration de la politique d'information financière et dans le développement de l'expertise professionnelle dans le domaine de la comptabilité des petites et moyennes entreprises. Les principaux défis en matière de comptabilité et d'information financière auxquels étaient confrontées les microentreprises et les petites et moyennes entreprises étaient la complexité des cadres juridiques et comptables, le manque de capacités humaines et l'insuffisance du financement et des compétences.

Réunions-débats

37. Deux réunions-débats ont été organisées au titre de ce point de l'ordre du jour. Le premier panel était composé d'experts des entités suivantes : Ordre des experts-comptables de Côte d'Ivoire ; Committee on Microenterprises and Small and Medium-Sized Enterprises and Startups, Institute of Chartered Accountants (Inde) ; University of Western Australia ; Data Prime (Afrique du Sud) ; et Institute for Business Accountants (Afrique du Sud).

38. Le premier intervenant a souligné les difficultés rencontrées par les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, notamment la complexité des cadres juridiques et comptables. En abordant cette question, il a souligné le rôle des pouvoirs publics dans l'élaboration de réglementations simplifiées et la mise en place d'infrastructures efficaces, l'amélioration de la transparence et l'élaboration de politiques de l'emploi qui favorisent le respect des droits des travailleurs.

39. Le deuxième intervenant a donné un aperçu des défis auxquels sont confrontées les microentreprises et les petites et moyennes entreprises en Inde, notamment en ce qui concerne les ressources humaines, le manque de financement, les questions techniques et la concurrence croissante. Il a indiqué que l'Institute of Chartered Accountants fournissait divers services à ces entreprises, notamment en matière de financement de projets, de gestion des fonds de roulement, de gestion des actifs et de conception de procédures d'exploitation normalisées, ainsi qu'un cours de certification comptable. Il a souligné combien il importait d'élaborer un cadre réglementaire au niveau national, avec des normes comptables simplifiées, et de mieux faire connaître les avantages de la mise en place d'un système d'information financière personnalisé qui réponde aux besoins de ces entreprises.

40. Le troisième intervenant a souligné qu'un cadre simplifié de comptabilité et d'information était fondamental pour la formalisation des microentreprises et des petites et moyennes entreprises du secteur informel, et il a fait observer que les états financiers à usage général étaient cruciaux pour faciliter la formalisation de ces entreprises. Il a évoqué un système modulaire, commençant par des états financiers basés sur la comptabilité de caisse avec des informations limitées et passant à des états financiers simplifiés basés sur la comptabilité d'exercice et les coûts historiques, en mettant l'accent sur la présentation des situations financières et de la performance économique. En outre, l'intervenant a expliqué que l'application de la loi au départ était importante dans la transition vers la formalisation ; l'étape suivante était la mise en place d'états financiers entièrement basés sur la comptabilité d'exercice, avec des critères de mesure optionnels ; et le passage au numérique de ces outils était fondamental, car il permettait aux entreprises de tenir des registres financiers en temps réel, quel que soit l'endroit où elles se trouvaient.

41. La quatrième intervenante a cité l'importance de la culture financière et le problème du déficit de compétences comptables dans l'éducation financière des microentreprises et des petites et moyennes entreprises. Elle a noté l'absence d'une norme unifiée pour l'éducation financière fournie à ces entreprises par l'administration, les sociétés de services et les instituts d'enseignement et a souligné que, pour améliorer la culture financière, il était important d'examiner les méthodes d'enseignement. Des recherches récentes avaient montré qu'un environnement scolaire traditionnel ne donnait pas de résultats efficaces, et que les apports de savoirs au moment adéquat et le recours à la technologie étaient plus utiles. L'intervenante a souligné combien il était important de renforcer les bonnes pratiques en matière de gestion financière, en plus des connaissances financières, et d'améliorer les programmes d'études afin d'y intégrer davantage de compétences entrepreneuriales. Enfin, elle a dit qu'il était essentiel d'améliorer la validité des tests d'éducation financière en examinant les comportements des participants et le rôle de l'éducation financière s'agissant de garantir que les microentreprises et les petites et moyennes entreprises tiennent des registres comptables appropriés et des états financiers pertinents.

42. Le cinquième intervenant a décrit l'expérience de l'Afrique du Sud en matière de soutien au secteur des microentreprises et des petites et moyennes entreprises. Il a expliqué qu'une période de transition fondée sur une approche consistant à penser d'abord à petite échelle avait permis d'alléger les exigences pour les entreprises et de préciser les cadres d'information financière applicables aux petites et moyennes entreprises. En outre, l'intervenant a souligné qu'il fallait garder à l'esprit les besoins des microentreprises et des petites et moyennes entreprises lors de l'élaboration de la législation et des normes. Il a expliqué que l'Institut des comptables d'entreprise (Institute for Business Accountants) avait élaboré des guides et des circulaires, ainsi qu'une plateforme de communication d'informations en ligne, pour aider ces entreprises à appliquer efficacement les normes d'information financière.

43. Au cours de la discussion qui a suivi, en réponse à une question d'un représentant sur la transition vers la facturation numérique, un intervenant a précisé qu'en Italie, dans le cadre de l'adoption des exigences de l'Union européenne, une procédure de facturation numérique avait été introduite à titre expérimental avant d'être adoptée à plus grande échelle. Les intervenants ont souligné les actions suivantes qui pourraient inciter les microentreprises et les petites et moyennes entreprises à entrer dans l'économie formelle : établissement de réglementations simplifiées et d'infrastructures pour l'établissement de rapports financiers au niveau national ; amélioration des connaissances financières et des compétences professionnelles grâce à la mise en place de cours de formation pour ces entreprises ; et sensibilisation aux avantages de l'entrée dans l'économie formelle. En outre, les intervenants ont communiqué les bonnes pratiques en matière de plateformes informatiques en ligne pour ces entreprises, qui avaient contribué à faciliter la tenue des registres comptables et les déclarations réglementaires périodiques, telles que les déclarations fiscales. En réponse à une question d'un représentant sur l'amélioration de la validité des tests d'éducation financière, un intervenant a déclaré que la suppression de l'option « Je ne sais pas » ferait une différence dans les résultats, en particulier pour les femmes, puisque, aux dires des chercheurs du domaine, les femmes sont plus susceptibles de choisir cette réponse. En réponse à la question d'un représentant sur la définition des petites et moyennes entreprises, un intervenant a souligné la complexité de cette question et a déclaré que les définitions variaient d'un pays à l'autre en fonction de l'état de l'économie et du type d'exigences en matière de conformité, entre autres facteurs. Le secrétariat de la CNUCED a décrit en détail l'approche adoptée par le Groupe de travail intergouvernemental d'experts pour l'élaboration de documents d'orientation sur la comptabilité des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, à savoir qu'il n'existait pas de catégorisation universelle de ces entreprises et qu'il était plus utile de déterminer ces catégories au niveau national. En réponse à une question d'un représentant sur les mesures susceptibles d'encourager la communication d'informations financières par les entreprises, un intervenant a fait part de l'expérience de l'Inde, où les exigences en matière de comptabilité et de communication d'informations pour les microentreprises et les petites et moyennes entreprises avaient été simplifiées avec succès. Un représentant a souligné l'importance de la sensibilisation, de l'organisation de programmes de formation, de l'échange d'exemples de bonnes pratiques en matière de comptabilité et d'information et de la traduction des documents pertinents dans

les langues locales. En réponse à une question du secrétariat de la CNUCED sur l'assurance et le renforcement des capacités dans les programmes d'accréditation, un représentant a fait part de l'expérience des régulateurs philippins dans l'examen des possibilités d'accréditation des prestataires d'assurance et a souligné l'importance du renforcement des capacités pour soutenir le processus d'accréditation.

44. La deuxième réunion-débat comprenait des experts des entités suivantes : International Federation of Accountants ; Ministère des finances, de la planification et du développement économique de l'Ouganda ; Service d'État pour la régulation et la supervision des marchés financiers du Kirghizistan ; et Commission nationale pour les microentreprises et les petites et moyennes entreprises d'El Salvador.

45. La première intervenante a mis l'accent sur un certain nombre de défis auxquels étaient confrontées les petites et moyennes entreprises, notamment une quantité de bureaucratie, en particulier dans les pays en développement, qui empêchait ces entreprises de répondre aux exigences en matière de publication d'informations, ainsi que le manque de ressources humaines et financières qui limitait leur capacité à établir des rapports financiers et de durabilité efficaces. L'intervenante a souligné la nécessité de renforcer les réseaux et la collaboration au niveau international, afin que les petites et moyennes entreprises puissent demander un soutien et des conseils pour relever les défis. Elle a souligné qu'il était important de sensibiliser les microentreprises et les petites et moyennes entreprises aux avantages de la formalisation, qui pourrait faciliter l'accès au financement, permettant ainsi de poursuivre la croissance et le développement.

46. Le deuxième intervenant a donné un aperçu du rôle de la comptabilité et de la publication d'informations financières dans la facilitation de la formalisation des entreprises informelles en Ouganda. Il a noté que, malgré l'existence de normes simplifiées de comptabilité et d'information financière élaborées pour les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, les propriétaires d'entreprises rencontraient des difficultés lorsqu'ils tentaient de tenir des registres et d'établir des états financiers. Il a souligné qu'il fallait donner la priorité à l'élaboration d'exigences proportionnées en matière de comptabilité et d'information financière. L'intervenant a décrit un programme de gestion de l'informalité en vue de la mise en conformité et de la mobilisation de revenus, visant à aider les petites entreprises informelles à devenir des entités de taille moyenne en conformité avec la réglementation. Ce programme a bénéficié en 2022-2023 d'un soutien et d'activités de renforcement des capacités fournis par la CNUCED. Enfin, en ce qui concerne les besoins des petites et moyennes entreprises en Ouganda, l'intervenant a souligné combien il était essentiel de mettre au point des outils de comptabilité et d'information financière simplifiés ; de mieux faire connaître les avantages de la comptabilité et de l'information financière ; de concevoir un modèle de la transition que peuvent opérer les petites entreprises informelles afin de devenir des moyennes entreprises plus résilientes, formalisées, rentables et durables ; et de changer les attitudes négatives à l'égard du paiement volontaire de l'impôt.

47. Le troisième intervenant a rendu compte de l'expérience du Kirghizistan en matière de promotion de la formalisation des petites et moyennes entreprises, en donnant un aperçu du cadre juridique national et en expliquant que les petites entreprises tenaient leur comptabilité conformément à des règles simplifiées établies par les pouvoirs publics. Il a souligné les mesures mises en œuvre pour formaliser ces entreprises, notamment l'interaction active du régulateur avec les représentants de ces entreprises dans l'élaboration de documents réglementaires sur la comptabilité et l'information financière et la sensibilisation à la mise en application des Normes internationales d'information financière (IFRS) parmi les petites et moyennes entreprises. Précisant que la CNUCED était l'un des principaux partenaires fournissant un soutien au renforcement des capacités, l'intervenant a décrit les priorités du Kirghizistan concernant le développement systémique des petites et moyennes entreprises, notamment par la popularisation de l'esprit d'entreprise, l'amélioration des compétences des entrepreneurs en matière de planification financière, le passage au numérique des procédures d'octroi des licences et la réduction de la charge fiscale administrative pour ces entreprises.

48. Le quatrième intervenant a parlé d'un système mis en place en El Salvador, avec le soutien de la CNUCED, qui permettait aux petites et moyennes entreprises de produire des états financiers en remplissant un questionnaire une fois par mois. Il a expliqué que le système encourageait la formalisation des entreprises en permettant aux entrepreneurs de s'enregistrer sur un seul site Web, éliminant ainsi la nécessité d'adresser des demandes à de multiples organismes publics. L'intervenant a noté que depuis juin 2020, 12 000 entreprises avaient été formalisées par l'entremise de la plateforme, ce qui avait contribué à une augmentation du nombre de femmes enregistrant des entreprises.

49. Au cours du débat qui a suivi, un représentant a appelé l'attention sur le soutien apporté par la CNUCED au Kirghizistan sous la forme de la réalisation d'une évaluation à l'aide du guide pratique pour le développement de la comptabilité et de la formulation de recommandations qui avaient facilité le renforcement de l'infrastructure d'information financière et de publication d'informations sur la durabilité afin de rendre possible l'établissement de rapports d'entreprise de haute qualité et comparables à l'échelle internationale. Il a ajouté que, compte tenu du besoin de soutien dans ce domaine qu'avaient les pays de la région, l'établissement d'un partenariat régional pourrait être bénéfique pour promouvoir la collaboration, afin de permettre la mise en place d'un cadre pour la publication d'informations sur la durabilité qui soutiendrait également l'établissement de rapports par les petites et moyennes entreprises. En réponse à une question d'un représentant sur l'absence de rapports sur la durabilité en Europe du Sud-Est et à une préoccupation d'un autre représentant concernant l'impact des contraintes liées à la traduction sur la mise en application des deux nouvelles normes du Conseil international des normes de durabilité, le secrétariat de la CNUCED a indiqué que la CNUCED pouvait apporter son soutien à la formation de partenariats régionaux et que le Guide sur les indicateurs de base et les supports de formation connexes avaient été traduits dans les langues officielles de l'ONU. En réponse à une question d'un représentant sur l'intégration des performances financières et de durabilité dans la publication d'informations, un représentant a souligné la nécessité de clarifier le terme d'intégration et d'élaborer des documents d'orientation pertinents pour les petites et moyennes entreprises. Un autre représentant a fait valoir qu'il était important d'aligner les normes du Conseil international des normes de durabilité et les normes européennes, afin de mettre au point une approche harmonisée pour la publication d'informations sur la durabilité par les secteurs public et privé. Enfin, quelques représentants ont souligné l'importance de la simplification du processus comptable par l'utilisation des technologies de l'information.

D. Questions diverses

(Point 5 de l'ordre du jour)

50. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat de la CNUCED a présenté les sujets à l'examen, à savoir promouvoir l'égalité hommes-femmes dans la profession comptable, d'une part, et les enseignements tirés de l'utilisation récente du guide pratique pour le développement de la comptabilité, d'autre part.

51. En ce qui concerne la première question, le secrétariat, rappelant que le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication avait demandé à la CNUCED de poursuivre ses travaux dans ce domaine, a indiqué que la CNUCED avait réalisé une étude fondée sur des informations accessibles au public concernant la représentation des hommes et des femmes dans les organisations comptables professionnelles, qui montrait que 31 % des postes de direction étaient occupés par des femmes et que, dans l'ensemble de la profession, 40 % des postes étaient occupés par des femmes. Sur le plan géographique, les disparités entre les sexes étaient plus marquées dans les pays en développement. Les politiques adoptées par les organisations comptables pour promouvoir l'équité entre les sexes comprenaient la réduction des préjugés dans le processus de recrutement, la création d'un espace de travail respectueux et inclusif, le soutien à la carrière lors du retour au travail après un congé de maternité et la visibilité des femmes à des niveaux de gestion plus élevés.

52. La réunion-débat comprenait des experts des entités suivantes : International Federation of Accountants et Pan African Federation of Accountants (PAFA).

53. Le premier intervenant a souligné qu'il fallait collecter des données pour comprendre la profession comptable, qui comptait plus de 5,5 millions de professionnels dans le monde. Il a déclaré que l'International Federation of Accountants encourageait la collecte de données relatives à la diversité et la promotion de politiques connexes, précisant les politiques adoptées par la Fédération pour promouvoir la diversité dans la profession, y compris en ce qui concerne le genre, par exemple par une formation obligatoire sur le harcèlement et par la mise en avant de dirigeants issus de milieux divers. L'intervenant a souligné l'efficacité de ces modèles pour l'augmentation du nombre de femmes dans la structure de gouvernance de la Fédération, qui avait noté la nécessité de poursuivre le travail pour faire de la comptabilité une profession inclusive et pertinente afin qu'elle soit un meilleur reflet de la société.

54. La deuxième intervenante a noté que les femmes restaient sous-représentées dans la profession comptable dans de nombreux pays d'Afrique, citant le niveau de représentation dans les pays ayant le plus grand nombre de comptables : en Afrique du Sud, 42 % des comptables étaient des femmes ; au Kenya, 36 % ; au Nigéria, 30 % ; et dans la plupart des autres pays, les niveaux étaient plus bas. On comptait seulement un nombre limité d'organisations comptables professionnelles en Afrique ayant des femmes à la tête de leur direction. Elle a décrit plusieurs initiatives qui avaient été lancées pour augmenter ces chiffres et a noté la nécessité d'une collecte systématique de données sur la représentation des hommes et des femmes ; d'une promotion de l'équité entre les sexes tant par les hommes que par les femmes de la profession ; ainsi que de la collecte et de la diffusion d'exemples de réussite. Enfin, l'intervenante a souligné la nécessité d'améliorer l'égalité et la représentation des sexes, en soulignant les avantages plus larges qui en découleraient pour la société dans son ensemble.

55. En ce qui concerne la deuxième question, le secrétariat a présenté la dernière version du guide pratique pour le développement de la comptabilité et les activités d'assistance technique mises en œuvre par la CNUCED pour son utilisation, y compris les travaux en cours au Bélarus, au Kirghizistan, au Mexique et en Zambie.

56. La réunion-débat comprenait des experts des entités suivantes : Ministère des finances du Bélarus, Eurasian Institute of Certified Public Accountants et Ministère des finances et de la planification nationale de la Zambie.

57. La première intervenante a évoqué les activités menées au Bélarus dans le cadre de l'assistance technique fournie par la CNUCED. Elle a cité les ateliers organisés pour les parties prenantes, la mise en application du guide pratique pour le développement de la comptabilité et des recommandations formulées par la CNUCED, notamment en ce qui concerne l'intensification des activités visant à mettre en place des organismes indépendants de supervision de la comptabilité et de l'audit et à renforcer l'établissement de rapports sur la durabilité et la réalisation des ODD.

58. La deuxième intervenante a évoqué les activités menées au Kirghizistan dans le cadre de l'assistance technique fournie par la CNUCED. Elle a cité les cours de formation proposés au secteur privé sur la durabilité et les rapports liés aux ODD, la mise en application du guide pratique pour le développement de la comptabilité et des recommandations de la CNUCED, notamment sur la création d'un organisme officiellement responsable des rapports sur la durabilité dans les grandes entreprises. Enfin, l'intervenante a souligné qu'il fallait que les régulateurs fassent preuve d'ouverture d'esprit pour garantir le succès des activités d'assistance technique.

59. Le troisième intervenant a présenté l'infrastructure de comptabilité et d'information financière en Zambie et l'exécution d'un projet d'assistance technique par la CNUCED dans le pays. Il a expliqué que la Zambie prévoyait de faire passer l'information financière de la comptabilité de caisse à la comptabilité d'exercice et a souligné l'utilité du guide pratique pour le développement de la comptabilité pour aider la Zambie à évaluer les lacunes de sa politique et à trouver les meilleures pratiques pour y remédier.

60. Au cours du débat qui a suivi, en réponse à une question d'un représentant sur les travaux de la CNUCED concernant les indicateurs liés au genre, le secrétariat de la CNUCED a indiqué que les indicateurs de durabilité sur l'égalité des sexes faisaient partie des outils de renforcement des capacités. En réponse à la question d'un expert sur les outils dont disposaient les pays les moins avancés pour combler le déficit de capacité, le secrétariat de la CNUCED a mis en avant le guide pratique pour le développement de la comptabilité et les évaluations menées au niveau national sur les lacunes éventuelles du cadre juridique et institutionnel, avec des recommandations sur les solutions à apporter. En réponse à une question d'un expert sur les défis posés par l'application de normes fondées sur des principes plutôt que sur des règles, un intervenant a cité l'assistance technique fournie par la CNUCED au Bélarus, qui avait contribué à améliorer la qualité des informations publiées, et a souligné combien il importait de mettre en place les structures institutionnelles nécessaires et d'améliorer le niveau de connaissance des fonctionnaires de l'administration.

III. Questions d'organisation

A. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

61. À sa séance plénière d'ouverture, le 17 octobre 2023, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication a élu Sanjeev Kumar Singhal (Inde) Président et McJill Bryant Fernandez (Philippines) Vice-Président et Rapporteur.

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

62. Toujours à sa séance plénière d'ouverture, le 17 octobre 2023, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication a adopté l'ordre du jour provisoire de la session (TD/B/C.II/ISAR/104). Cet ordre du jour se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen de l'application concrète des exigences en matière de publication d'informations sur la durabilité et des évolutions récentes en la matière.
4. Les besoins des microentreprises et des petites et moyennes entreprises en matière de comptabilité et de publication d'informations et comment ces activités peuvent faciliter la formalisation des entreprises du secteur informel.
5. Questions diverses.
6. Ordre du jour provisoire de la quarante et unième session.
7. Adoption du rapport.

C. Ordre du jour provisoire de la quarante et unième session

(Point 6 de l'ordre du jour)

63. À sa séance plénière de clôture, le 19 octobre 2023, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa quarante et unième session (voir annexe I).

D. Adoption du rapport

(Point 7 de l'ordre du jour)

64. Toujours à sa séance plénière de clôture, le 19 octobre 2023, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication a autorisé le Vice-Président et Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport sur sa quarantième session après la clôture de celle-ci.

Annexe I

Ordre du jour provisoire de la quarante et unième session

(Point 6 de l'ordre du jour)

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen des progrès réalisés dans l'harmonisation et l'application pratique des principes de publication d'informations sur la durabilité et des travaux d'assurance et des considérations déontologiques s'y rapportant.
4. Intégration des performances financières et de durabilité dans la publication d'informations : mettre à profit les outils numériques.
5. Questions diverses.
6. Ordre du jour provisoire de la quarante-deuxième session.
7. Adoption du rapport.

Annexe II

Participation*

1. Les États membres de la CNUCED ci-après étaient représentés à la session :

Afghanistan	Lettonie
Afrique du Sud	Lituanie
Angola	Macédoine du Nord
Antigua-et-Barbuda	Malawi
Bélarus	Mali
Cambodge	Malte
Cameroun	Maroc
Canada	Myanmar
Chine	Namibie
Colombie	Nigéria
Côte d'Ivoire	Ouganda
Égypte	Pakistan
Équateur	Pérou
États-Unis d'Amérique	Philippines
Fédération de Russie	République dominicaine
Fidji	Suède
Gambie	Tchéquie
Guinée-Bissau	Togo
Hongrie	Türkiye
Kenya	Ukraine
Kirghizistan	Viet Nam
Koweït	Zambie

2. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :
 - Fonds commun pour les produits de base

3. Les organes, organismes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session :
 - Commission économique pour l'Afrique
 - Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité
 - Direction exécutive du Comité contre le terrorisme

4. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :
 - Groupe de la Banque mondiale

5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :
 - Catégorie générale*
 - International Network for Standardization of Higher Education Degrees
 - Organisation internationale de normalisation
 - World Association for Small and Medium Enterprises

* La présente liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste complète des participants porte la cote TD/B/C.II/ISAR/INF.16.